



Certificat Delta One

CAML Global Equities Low Carbon Index

Termes et Conditions Indicatifs

Ce produit est émis dans le cadre, et soumis aux termes et conditions, du Prospectus de Base et de tout Supplément (conjointement le « Programme ») et des Conditions Définitives applicables.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Emetteur :	SG Issuer
Garant :	Société Générale
Devise Prévue :	EUR
Montant Nominal Total :	
- Tranche :	EUR 50 000 000
- Série :	EUR 50 000 000
Prix d'Emission :	100% du Montant Nominal Total
Valeur(s) Nominale(s)	EUR 1 000
Date d'Emission : (JJ/MM/AAAA)	20/07/2016
Date de Début de Période d'Intérêts :	Sans objet
Date d'Echéance : (JJ/MM/AAAA)	[Echeance Ouverte]
Type de Titres Structurés :	Titres Indexés sur Indice SGI
	Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent : Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice SGI Ces Modalités Complémentaires contiennent, entre autres, les dispositions relatives à la détermination de tout montant lorsque le calcul est impossible ou impraticable.
Référence du Produit :	Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Sans objet
Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet
Dispositions relatives aux Intérêts sur les Titres Structurés :	Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

Option de remboursement au gré de l'Emetteur	Applicable
Montant de Remboursement Optionnel:	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur pourra rembourser par anticipation les Titres à la Date de Remboursement Optionnel(i) selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre : Montant de Remboursement Optionnel = Valeur Nominale × Niveau(i) x (1 - Frais de Distribution x Act(0,i)/360)
Date(s) de Remboursement Optionnel :	Date de Remboursement Optionnel(i) : 5 Jours Ouvrés après la Date

(JJ/MM/AAAA)	d'Evaluation du Remboursement Optionnel(i)
Période de Notification :	10 Jours Ouvrés avant la Date de Remboursement Optionnel
Option de remboursement au gré des titulaires des Titres	Applicable
Montant de Remboursement Optionnel:	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera par anticipation les Titres de tout Titulaire de Titres ayant exercé son option, à la Date de Remboursement Optionnel(i) selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :
	Montant de Remboursement Optionnel = Valeur Nominale × Niveau(i) x (1 - Frais de Distribution x Act(0,i)/360)
Date(s) de Remboursement Optionnel : (JJ/MM/AAAA)	Date de Remboursement Optionnel(i) : 5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation de Remboursement Optionnel(i)
Période de Notification :	10 Jours Ouvrés avant la Date de Remboursement Optionnel
Remboursement Anticipé Automatique :	Sans objet
Montant de Remboursement Final :	Sans objet, les Titres sont à Echéance Ouverte

DISPOSITIONS APPLICABLES AU(X) SOUS-JACENT(S)

Sous-Jacent(s) : L'Indice SGI tel que défini ci-dessous :

Nom de l'Indice	Code Bloomberg	Agent de Calcul de l'Indice	Sponsor de l'Indice	Marché	Site Internet
CAML Global Equities Low Carbon Index	SGMDCDRS	Solactive AG	Société Générale	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.sgindex.com

DEFINITIONS APPLICABLES AUX INTERETS (EVENTUELS), AU REMBOURSEMENT ET AU(X) SOUS-JACENT(S) (EVENTUELS)

Echéancier(s) relatif(s) au Produit :

Date d'Evaluation(0) : 20/07/2016
(JJ/MM/AAAA)

Date d'Evaluation de Remboursement Optionnel(i) : signifie tous les Jours Ouvrés à compter du 20 juillet 2017 (inclus) (chacune de ces dates étant une Date d'Evaluation(i) conformément aux Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice SGI), comme défini dans la Notification donnée par l'Emetteur au Titulaire de Titres conformément à la Modalité 5.5, ou comme définie dans la Notification donnée par le Titulaire des Titres à l'Emetteur conformément à la Modalité 5.7, à partir de laquelle le Montant de Remboursement Optionnel pertinent sera calculé.

Définitions relatives au Produit :

Niveau(i)	signifie S(i) / S(0), comme défini dans la Modalité 4.1 des Modalités Complémentaires relatives aux Formules
S(i)	signifie pour chaque Date d'Evaluation de Remboursement Optionnel(i), le Cours de Clôture du Sous-Jacent, comme défini dans la Modalité 4.0 des Modalités Complémentaires relatives aux Formules
Frais de Distribution	0,00% par an pour Cedrus Asset Management
Act(0,i)	signifie le nombre de jours calendaires entre la Date d'Evaluation(0) incluse et la Date d'Evaluation de Remboursement Optionnel(i) exclue
S(0)	1,000 pts

PARTIE B - AUTRES INFORMATIONS

Cotation :	Euro MTF Luxembourg
Jurisdiction(s) de l'Offre au Public :	Aucune
Code ISIN :	XS1416469663
Code Commun :	141646966
Système(s) de Compensation :	Clearstream/Euroclear
Droit applicable :	Droit anglais
Agent de Calcul :	Société Générale
Minimum d'investissement dans les Titres :	EUR 100 000 (i.e. 100 Titres)
Minimum négociable :	EUR 1 000 (i.e. 1 Titre)
Option de remboursement à déclenchement au gré de l'Emetteur :	Applicable conformément à la Modalité 5.6

DIVERS

Date de Transaction :	06/07/2016
Protection du Capital :	Non
Jour Ouvré de Paiement :	Jour Ouvré de Paiement Suivant <i>Cette convention étant applicable au paiement du montant de remboursement. Dans le cadre du paiement d'un montant d'intérêt, si la convention de Jour Ouvré de Paiement est différente de la Convention de Jour Ouvré spécifiée au paragraphe concerné, la Convention de Jour Ouvré s'appliquera.</i>
Centre(s) Financier(s) :	TARGET2
Marché Secondaire :	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 0.20%.
Distributeur(s) :	Cedrus Asset Management

Commissions et autres Rémunérations :

Société Générale ne paiera au(x) distributeur(s) concerné(s) aucune rémunération.

Si dans le cadre de lois ou réglementations applicables (incluant, si applicable, la Directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF)), un distributeur (la « Partie Intéressée ») est tenu de communiquer aux investisseurs potentiels des d'informations complémentaires sur toute rémunération que Société Générale verse à cette Partie Intéressée ou perçoit de cette Partie Intéressée en vertu des Titres, la Partie Intéressée sera responsable de la conformité à ces lois ou réglementations et les investisseurs pourront réclamer toute information complémentaire auprès de la Partie Intéressée. En outre, toute information complémentaire relative aux rémunérations ci-dessus pourra être fournie par Société Générale à ses clients, sur demande.

AVERTISSEMENTS**Rappel Important:**

Les investisseurs doivent lire attentivement l'information figurant à la section « Information importante pour les investisseurs » des termes et conditions. En particulier, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants:

Risque de Crédit: les investisseurs prennent un risque de crédit ultime sur Société Générale en tant que garant des obligations de l'émetteur, conformément aux modalités de la garantie (disponible au bureau du Garant sur demande). En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

La valeur de marché du produit peut diminuer significativement en dessous de sa valeur nominale en conséquence de la solvabilité de la Société Générale.

Dans le cas d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié à la Directive sur le redressement et la résolution de crédit et des entreprises d'investissement (la Directive) : A compter du 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente pourra réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des Titres, ce qui pourrait résulter en la perte totale ou partielle du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des Titulaires de Titres, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quelque soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des Titres. Toute référence dans l'acte de garantie à des sommes ou des montants payables par l'émetteur devra être une référence à des sommes et/ou des montants réduits ou modifiés, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

Recours limité au Garant : En investissant dans ce produit, les investisseurs reconnaissent qu'ils n'auront aucun recours contre l'émetteur dans le cas d'un défaut de paiement par l'émetteur de tout montant dû au titre du produit. Aucun investisseur ne pourra prendre des mesures ni engager des procédures quelconques pour obtenir la dissolution, le redressement judiciaire ou la liquidation de l'émetteur (ou toute autre mesure analogue). Toutefois, les investisseurs continueront d'être en mesure de réclamer tous montants impayés au garant en vertu des termes de la garantie.

Information lorsque le produit n'offre pas de protection du capital : Pour les produits incluant un risque de perte en capital, la valeur de remboursement de ces produits peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. De plus, indépendamment de la formule liée au montant de remboursement, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant initialement investi (i) avant la date d'échéance, si le produit est vendu par l'investisseur ou remboursé par anticipation par l'émetteur ou (ii) à la date d'échéance si l'augmentation des coûts de couverture est déduite de toute somme due à cette date.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique

Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou

instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats- Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES INVESTISSEURS

Les termes et conditions sont indicatifs et peuvent varier en fonction des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de marché : ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Certains produits intègrent un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse ce qui peut entraîner, dans le pire des scénarii, la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié à des conditions de marché non favorables : Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Ce risque sera d'autant plus grand que ces produits comportent un effet de levier.

Risque de liquidité : Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Information dans le cas d'un rachat par Société Générale ou d'un remboursement anticipé du produit : Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de racheter, de dénouer ou de proposer des prix pour les produits en cours de vie de ces derniers, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou sur tout investissement dans ces produits.

Événements affectant l'(les) instrument(s) sous-jacent(s) ou les opérations de couvertures : Afin de prendre en compte les conséquences de certains événements affectant le(s) sous-jacent(s) sur le produit ou les opérations de couverture, la documentation du produit prévoit (a) des mécanismes pour ajuster ou substituer le(s) sous-jacent(s), (b) la déduction de l'augmentation du coût de la couverture de tout montant dû, (c) la monétisation et, par conséquent, la désindexation de la formule du produit pour toute ou partie des sommes dues au titre du produit sur le(les) sous-jacent(s) et (d) le remboursement anticipé du produit. Chacune de ces mesures peut entraîner des pertes sur le produit.

Information sur les données et/ou les chiffres établies à partir de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations établies à partir de sources externes ne sont pas garanties bien que ces informations proviennent de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à ce titre.

Information sur les simulations de performances passées et/ou les performances futures et/ou les performances passées : La valeur de votre investissement peut varier. Lorsque des simulations de performances passées ou des performances passées sont présentées, les données y afférentes ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Il en va de même de l'évolution des données historiques de marché. Lorsque des performances futures sont présentées, les données relatives à ces performances ne sont que des prévisions et ne constituent pas un indicateur fiable quant aux résultats futurs du produit. En outre, lorsque les performances passées ou les simulations de performances passées sont basées sur des données exprimées dans une monnaie qui n'est pas celle de l'État de résidence de l'investisseur, les gains éventuels peuvent croître ou décroître en fonction des fluctuations de taux de change. Enfin, lorsque des performances passées

ou futures ou des simulations de performances passées sont présentées, les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Restrictions de vente générales : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) de certains produits peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans le (ou les) pays dans lequel (ou lesquels) ces produits sont offerts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre de ces produits ne saurait constituer, en aucun cas, une offre ou la sollicitation d'une offre en vue de souscrire ou d'acheter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) dans ce (ou ces) pays.

Information sur les commissions, rémunération payées à, ou reçues de tierces parties : conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Risque de taux de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change.

Autorisation : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour tout pays de l'Espace Économique Européen (i) dans lequel le produit n'est pas admis aux négociations sur un marché réglementé et (ii) qui n'est pas expressément mentionné, dans le présent document, comme un pays dans lequel l'offre au public du produit est permise, LE PRODUIT EST OFFERT EN PLACEMENT PRIVE et aucun prospectus n'a été approuvé dans ce pays par le régulateur local. Le produit ne saurait être distribué dans ce pays dans le cadre d'une offre de titres au public, ou de la sollicitation d'une telle offre, conformément à l'article 2.1 (d) de la directive 2003/71, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »), sous réserve toutefois des cas (communément appelés « placement privé ») prévus à l'article 3.2 de la Directive Prospectus.

Avertissement relatif à l'indice SG : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») est la propriété exclusive de Société Générale. Les règles de l'Indice sont disponibles en ligne sur le site www.sgindex.com ou, à défaut, sur demande écrite auprès de Société Générale à l'adresse suivante : 17 cours Valmy, 92987 Paris – La Défense Cedex, France. Société Générale ne garantit pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de la composition, du calcul, de la publication et de l'ajustement de l'Indice, ni des données incluses dans l'Indice.

Sous réserve des lois applicables, Société Générale décline toute responsabilité du fait d'une quelconque erreur, omission, interruption ou délai relatif à l'Indice.

Société Générale ne donne aucune garantie, expresse ou tacite, quant à (i) la valeur commerciale ou à l'adéquation à une fin donnée de l'Indice, et (ii) aux résultats de l'utilisation de l'Indice ou des données le composant.

Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité du fait de pertes, dommages, coûts, dépenses (y compris les pertes de profit) liés, de façon directe ou indirecte, à l'utilisation de l'Indice ou de toute donnée comprise dans l'Indice. Les niveaux de l'Indice ne représentent pas la valorisation ou le prix de tout produit indexé sur l'Indice.

Les rôles des différentes équipes impliquées dans la conception, la structuration et le maintien, ou la réplique de l'Indice ont été strictement définis. Cependant, ces équipes dépendent toutes de la même division de marché mondial. Société Générale peut effectuer des opérations sur l'indice ou les sous-jacents référencés par l'Indice (pour des raisons de couverture, pour le compte d'investisseurs ou pour compte propre) qui peuvent affecter défavorablement le niveau de l'indice.

Des conflits d'intérêts supplémentaires peuvent survenir en raison de Société Générale et / ou de ses sociétés affiliées agissant à titre d'émetteur et d'agent de calcul du produit d'une part, et de sponsor de l'indice d'autre part. Bien que Société Générale ait strictement défini les responsabilités des différentes équipes impliquées au sein de Société Générale et de ses filiales, de tels conflits d'intérêts peuvent entraîner des conséquences négatives pour les investisseurs.

Considérations liées aux « Custodial Arrangements » et retenues à la source

Les titres décrits par la présente sont considérés en vertu des règles fiscales des États-Unis comme un « Custodial Arrangement ».

En conséquence, la Société Générale ou l'une de ses filiales retiendront et déclareront une partie des montants équivalant aux dividendes (ces montants, les « montants retenus ») pour le paiement au « United States Internal Revenue Service », sur la base du taux maximal de retenue à la source sur dividendes (qui, pour information est de 30% à compter de la Date d'Emission des Titres).

Après retenue à la source, la Société Générale ou l'une de ses filiales fourniront aux Systèmes de Compensation pertinents (qui, peuvent comprendre, sans limitation, Euroclear Bank SA / NV ou l'une de ses filiales) (tels systèmes, les «Systèmes de Compensation Pertinents») avec l'information et les rapports fiscaux sur les montants retenus. Les Systèmes de Compensation Pertinents et les dépositaires concernés ou leurs affiliés respectifs feront ensuite, sur la base du meilleur effort et en conformité avec la réglementation fiscale des États-Unis, redescendre en cascade de tels renseignements et les rapports fiscaux aux investisseurs porteurs des titres.

Les sommes retenues peuvent être plus élevées que l'impôt effectivement dû par un porteur de titre spécifique. La Société Générale, les Systèmes de Compensation Pertinents ou leurs affiliés respectifs ne sont pas responsables d'un tel montant excédentaire retenu.

EN ACHETANT DES TITRES, LES PORTEURS RECONNAISSENT QUE NI LA SOCIETE GENERALE, NI LES SYSTEMES DE COMPENSATION PERTINENTS NI LEURS FILIALES RESPECTIVES N'ACCEPTERONT DE RESPONSABILITE OU REVENDICATION A L'EGARD DES MONTANTS RETENUS. EN PARTICULIER, EN ACHETANT LES TITRES, LES PORTEURS N'ENTREPRENDRONT PAS DE DEPOSER DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE TAXE OU TOUTE DEMANDE FISCALE A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, AUX SYSTEMES DE COMPENSATION PERTINENTS OU A LEURS FILIALES RESPECTIVES.